



**Famille et solidarités
Restauration-entretien**

Arrêté n° 2022-165

Objet : Règlement relatif à la fourniture de paniers repas fournis par les familles dans le cadre d'un Projet d'accueil individualisé

Le maire,

Vu de code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Education

Vu la loi n°2019-791 pour une école inclusive

Vu la circulaire du 10 février 2021 parue au BO de l'Education nationale n°9 du 4 mars 2021, relatif au projet d'accueil individualisé pour raison de santé

Vu le guide des bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP relatif à la sécurité alimentaire

Considérant que la responsabilité de la collectivité est engagée dès lors qu'elle réceptionne le panier repas élaboré par la famille pour le servir sur le temps de pause méridienne,

ARRETE :

Article 1 :

L'obligation pour les familles de respecter les principes de préparation et de transport des paniers repas fournis dans le cadre du Projet d'accueil individualisé dont bénéficie leur enfant, tels qu'énoncés dans le document « Panier repas pour mon enfant : le petit guide des bonnes pratiques » ci annexé et adressé à l'ensemble des familles sceennes concernées.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêt sera adressé à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame le directeur général des services de la Ville.

Fait à Sceaux le 15 mars 2022

Philippe LAURENT



Paniers repas pour mon enfant

Le petit guide des bonnes pratiques

LA CHAÎNE DU FROID, C'EST DU SÉRIEUX !

Préparation et transport

- 1 Dès qu'ils sont préparés, je place les composants du repas dans des boîtes hermétiques et adaptées à un éventuel réchauffage au micro-ondes.
- 2 Je ne laisse pas refroidir le plat chaud à température ambiante. Je le refroidis en plongeant la boîte qui le contient 10 à 15 minutes dans un saladier rempli de glaçons pour atteindre une température proche de 3°C.
- 3 Je rassemble le repas et les couverts dans un sac à usage unique portant le nom de mon enfant.
- 4 Je transporte le repas en plaçant le sac dans une glacière ou un sac isotherme muni de pains de glace et je limite la durée du transport au maximum.



Stockage du panier repas

Si j'arrive avant 8h20

Je remets le panier repas de mon enfant à l'animateur.

Si j'arrive à 8h20

En maternelle, je remets le panier repas à une Atsem.

En élémentaire, je remets le panier repas à l'agent de restauration qui se trouve dans le restaurant scolaire.

Seuls les aliments fournis par la famille seront consommés par l'enfant.



L'astuce du chef

Vous pouvez confectionner des repas qui se rapprochent du menu du jour, disponible sur le Portail familles de la Ville ou en scannant le QR code ci-contre.



Le retour

- Les ustensiles et boîtes sont lavés sur place après le repas puis remis aux Atsem, gardiens ou animateurs selon l'organisation de chaque établissement.
- L'ensemble est remplacé dans le contenu unique et repris par la famille à la fin de la journée.

Les indispensables

- Toutes les boîtes doivent porter une étiquette avec le jour de fabrication, la nature du contenu et le nom de mon enfant.
- La date limite de consommation ou la date limite d'utilisation optimum doit figurer sur les emballages des préparations industrielles (yaourts, fromages en portions, gâteau emballé...).

L'astuce du chef

Pensez à indiquer les éventuelles consignes de réchauffage sur l'étiquette de votre boîte.